

AVIS À TOUS LES UTILISATEURS DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE HOUSTON

La Bibliothèque Publique de Houston est un lieu de lecture, d'étude et d'écriture ; de participation à des programmes, à des activités et à des réunions ; et aussi d'utilisation ou d'emprunt des matériels de la bibliothèque. Nous sollicitons votre coopération dans le maintien d'un environnement dans lequel tous les clients de la bibliothèque peuvent utiliser et profiter des ressources, services et installations de la bibliothèque. Ces règles sont affichées pour le confort et la protection de tous les utilisateurs de la bibliothèque. Ces règles seront fermement appliquées par le personnel et la sécurité de la bibliothèque. Tous les utilisateurs de la bibliothèque doivent respecter les règles de conduite énoncées ci-dessous:

Les comportements et activités suivants sont interdits dans les locaux de la bibliothèque et les unités mobiles (à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments de la Bibliothèque):

- Les actes passibles de poursuites en vertu du code civil ou pénal.
- La violence physique, les agressions, la lubricité publique, l'exposition indécente ou la conduite désordonnée.
- L'utilisation d'un langage obscène, injurieux, insultant ou menaçant.
- Posséder ou être sous l'influence de l'alcool ou de drogues illicites.
- Endommager ou détruire des propriétés de la bibliothèque.
- Le port d'armes illégal.
- Intimider, traquer, harceler, parler fort ou tout autre comportement qui interfère avec ou gêne l'utilisation et l'appréciation paisible des locaux, services ou programmes de la bibliothèque.
- L'altération des dispositifs de sécurité ou de sûreté.
- Fumer sous toute forme.
- L'utilisation de produits à base de tabac en tout genre.
- La sollicitation, la pétition ou la distribution ou l'affichage de documents/prospectus sans autorisation préalable.
- Étaler des effets personnels non liés à l'utilisation des services de la bibliothèque.
- Laisser des sacs de tout type sans surveillance.
- Ne pas porter de chaussures ou de chemise, ou porter des vêtements qui exposent les sous-vêtements ou des parties intimes du corps.
- Visionner des matériels considérés comme obscènes, de la pornographie juvénile, ou nuisibles aux mineurs, selon la définition des termes dans le Children's Internet Protection Act (loi de protection des enfants sur Internet) et le Code pénal du Texas.

Les comportements et les activités et/ou les articles suivants sont interdits dans les bâtiments de la bibliothèque:

- Mauvais usage ou vandalisme des installations, des matériels ou de l'équipement de la bibliothèque.
- Fumer ou tout autre usage du tabac.
- Manger ou boire (sauf de l'eau dans des récipients couverts), sauf dans les zones désignées.
- Apporter des aliments emballés ou non, sauf dans les zones désignées.
- Amener des animaux, à l'exception des animaux d'aide aux personnes handicapées.
- Ne pas porter de chaussures ou de chemise.
- Dormir ou poser la tête sur une table (sauf pour les nourrissons), et mettre les pieds ou les jambes sur le mobilier.
- Produire ou permettre l'émission de bruits forts, déraisonnables ou gênants, y compris ceux des appareils électroniques et de communication.
- Apporter des matériels de la bibliothèque dans les toilettes.
- L'utilisation des toilettes de la bibliothèque pour changer de vêtements, se raser, se baigner ou à d'autres fins que celles auxquelles les toilettes sont destinées.
- Une mauvaise hygiène corporelle qui constitue un désagrément pour les autres.
- Apporter des sacs de couchage, des couvertures, des sacs à dos à armature, des valises ou des sacs mesurant plus de trois pieds de longueur ou de hauteur (90 cm).
Un maximum de deux sacs de tout type sera autorisé.
- Apporter tout article pouvant être utilisé comme une arme, y compris mais sans s'y limiter l'équipement sportif comme les battes de baseball, les planches à roulettes, etc.
- La distribution ou l'affichage de documents/prospectus non conformes à la réglementation de la bibliothèque.
- Visionner des matériels considérés comme obscènes, de la pornographie juvénile, ou nuisibles aux mineurs, selon la définition des termes dans le Children's Internet Protection Act (loi de protection des enfants sur Internet) et le Code pénal du Texas.

Les parents/tuteurs/gardiens sont chargés de surveiller les activités et de gérer le comportement de leurs enfants pendant qu'ils sont dans la bibliothèque. Les enfants de moins de sept ans ne doivent en aucun cas être laissés sans surveillance. Les enfants âgés de sept à quatorze ans ne doivent pas être laissés sans surveillance pendant plus d'une heure, à moins qu'ils ne participent à un programme HPL, ou au moment de la fermeture.

Tous les matériels de la bibliothèque doivent être correctement empruntés. Si le personnel/la sécurité de la bibliothèque a des soupçons justifiés concernant une personne en particulier selon lesquels un client de la bibliothèque tente de quitter la bibliothèque avec des matériels de la bibliothèque qui n'ont pas été enregistrés, le client peut être interrogé et invité à ouvrir tout article de taille suffisante pour contenir des matériels de la bibliothèque pour inspection. Le vol de matériels de la bibliothèque est une infraction grave et peut entraîner une exclusion définitive de toutes les installations, ressources et services de la bibliothèque, et/ou une arrestation.

Toute personne connue pour avoir enfreint une des règles ci-dessus peut se voir demander de quitter la bibliothèque en vertu de la politique <3 administrative> ou être arrêtée, dans la mesure permise par la loi. Les infractions graves peuvent donner lieu à l'exclusion de toutes les installations, ressources et services de la bibliothèque.

Si vous êtes confronté à la violation de n'importe laquelle des règles ci-dessus, veuillez informer immédiatement le personnel/la sécurité de la bibliothèque.

La violation des lois pénales ou de ces règles et réglementations peut donner lieu à des poursuites. Ces lois et réglementations ont été promulguées en vertu de la Section 24-5 et de l'Article IX, Chapitre 21 du Code des Ordonnances, Ville de Houston, Texas. Consultez également le §30.05 du Code Pénal du Texas (relatif aux intrusions criminelles) et le §31.03 (relatif au vol).

Nous VOUS mettons en relation avec le Monde
www.houstonlibrary.org
832-393-1313

